

Football/Après les sanctions infligées au Sporting Club de Libreville en D2 Talyane Chalobah-Gondjout va défier la Linafp

S.A.M. & J.F.M
Libreville/Gabon

MABICKA Mouchili Ibrahim et Maximilien Amvame Allogho Amvame, tous deux joueurs du Sporting club de Libreville qui évolue en deuxième division, vont être, pendant quelques semaines encore, au cœur d'une grosse bataille médiatico-juridique entre leur employeur et la Ligue nationale de football professionnel (Linafp). Il y a quelques jours, la Linafp a sanctionné le club susmentionné pour avoir utilisé des joueurs "aux identités douteuses", se prévalant sans raison de la nationalité gabonaise, entre autres (voir notre édition d'hier). La Ligue, estimant que les responsables du Sporting étaient informés de cette situation, a eu la main lourde : annulation et retrait de la licence attribuée au joueur Mabicka Mouchili Ibrahim, perte par pénalité de tous les matchs



Photo : J.F.Maroia

Talyane Chalobah-Gondjout, le président-fondateur de Sporting club de Libreville

auxquels Mabicka Mouchili Ibrahim a pris part avec Sporting club depuis le début de la saison, amendes dont le total avoisine 1,5 million de francs, etc. De toutes ces sanctions, on retient notamment le gros retrait de points pour le Sporting. Soit 33 unités perdues au grand désespoir de son président Talyane Chalobah-Gondjout. Car cela leur fait perdre la tête du championnat et les relègue à la dernière position. Pour le président du Sporting, toute cette affaire

n'est qu'une vaste mascarade. C'est même "une honte", comme il ne cesse de le marteler depuis des jours. Très remonté et souhaitant donner sa version des faits, M. Chalobah-Gondjout a organisé un point-presse hier. " Nous déclarons ouverte la guerre des clubs qui, malheureusement, n'enregistrera qu'une seule grosse victime, la Ligue nationale de football professionnel. " Le premier obus est un cinglant refus de toute culpabilité dans cette affaire. Parce que la Linafp savait



Photo : Wilfried MBINAH

La Linafp est au centre d'une nouvelle polémique.

pour Mabicka Mouchili Ibrahim et son coéquipier, souligne le responsable du Sporting. "On nous accuse d'avoir aligné de manière frauduleuse Ibrahim Mouchili Mabika. Pourtant, il a été qualifié officiellement par la Linafp, et évoluait au Tout-Puissant Akwembé depuis l'âge de 16 ans ! Mieux encore, selon l'article 56 du règlement Linafp du National Foot 2, Mouchili Mabika a bel et bien respecté les trois années civiles imposées avant de jouer avec une licence gabonaise. Le Sporting Club de Libre-

ville n'a aucune compétence pour l'obtention d'une carte nationale d'identité, d'un passeport gabonais, et encore moins d'un certificat de nationalité, toutes pièces présentées par le concerné à notre club". Et donc transmises à la Linafp. Le second est le recours aux instances sportives et juridiques. " Aujourd'hui, conformément au règlement, nous avons porté cette affaire au niveau de la Fédération gabonaise de football. Nous pensons qu'elle est compétente et

surtout neutre pour mieux traiter ce genre de situation. Pour la petite histoire, deux commissions de la Linafp nous avaient donné raison. Mais la dernière, non accompagnée du secrétariat général de la Linafp, n'a pas jugé utile de consulter les archives disponibles comme l'ont fait les précédentes commissions. " En somme, selon Talyane Chalobah-Gondjout, la Ligue serait coupable et tenterait de cacher ses incohérences derrière une sévérité injustifiée. Affaire à suivre...

Réaction du coach de Sporting club de Libreville Anatole Obame Mboumba : " Nous sommes victimes d'une mafia "

J.F.M
Libreville/Gabon

"Il est vrai que je me réjouis parce que le Sporting a dominé le championnat de bout en bout. Mais je constate, pour le déplorer, que ceux qui ne nous voyaient pas à pareille fête, se liguent aujourd'hui contre nous. Simplement parce que beaucoup de présidents de club ont détesté notre fulgurante ascension. C'est un coup dur et je voudrais féliciter mes joueurs pour leur détermination durant toute cette saison qui



Photo : J.F.Maroia

Obame Mboumba, coach du Sporting club de Libreville a remercié ses joueurs pour cette belle saison en D2



Photo : J.F.Maroia

prendra fin, ce week-end pour notre part, face à la formation d'Ogooué FC. Mes protégés et moi sommes au courant de cette conspiration, de cette mafia. Cependant, nous voulons, malgré ce gros coup de bambou reçu sur la tête, rester concentrés sur le terrain. Nous sommes déterminés à battre notre dernier adversaire. Pour le reste, j'ose croire que les responsables de notre sport vont accepter un champion conforme aux résultats du terrain. Qu'on nous laisse célébrer notre montée en paix".

Athlétisme

L'excès de testostérone favorise les sportives comme Semenya ou Chand

AFP
Paris/France

C'est le résultat d'une étude commandée par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF).

La question dérange le monde de l'athlétisme : les sportives qui produisent de la testostérone en excès, comme Caster Semenya ou Dutee Chand, sont-elles avantagées ? Oui, assure une étude publiée mardi et commandée par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Pour l'IAAF, l'enjeu est de taille. Le Tribunal arbitral du sport

(TAS), la plus haute juridiction de la justice sportive, a suspendu en 2015 les règlements qu'elle avait mis en place pour restreindre la participation de ces femmes à ses compétitions et les obliger à suivre des traitements. Cette étude "fait partie des preuves que l'IAAF réunit pour retourner devant le TAS", a commenté l'IAAF dans un communiqué. Le TAS avait en effet donné à l'IAAF jusqu'au 27 juillet pour prouver scientifiquement que ces athlètes dites "hyper-androgènes" sont favorisées. Faute de quoi le règlement de l'IAAF à leur sujet, qu'elles jugent discri-



Photo : AFP

La Sud-Africaine Caster Semenya lors d'une course

minatoire, sera définitivement retoqué. Publiée par la revue médicale British Journal of Sports Medicine,

l'étude est signée par Stéphane Bermon, qui a participé par le passé aux groupes de travail de

l'IAAF sur le sujet, et par Pierre-Yves Garnier, directeur du département Science et santé de l'IAAF. Sur la base de données récoltées aux Mondiaux 2011 et 2013, l'étude assure que les hauts niveaux de testostérone produits naturellement par certaines athlètes leur donnent un avantage "significatif" dans certaines épreuves de course et de lancer (amélioration des performances allant de 1,78% pour le 800 m à 4,53% pour le lancer de marteau). Par conséquent, jugent les auteurs de ces travaux, cet avantage doit être pris en considération pour savoir

si ces athlètes peuvent ou non participer aux compétitions, ce qui est justement la position de l'IAAF. Ces cas sont rares mais très médiatiques. Le plus emblématique est celui de la Sud-Africaine Caster Semenya, championne olympique du 800 m l'an dernier à Rio. L'autre concerne la sprinteuse indienne Dutee Chand. Diagnostiquée "hyper-androgène" en 2014 puis suspendue par l'IAAF, c'est elle qui avait saisi le TAS. Il lui avait donné raison en 2015 en suspendant le fameux règlement de l'IAAF.